

## PROCHAINE RÉUNION

### Invitation des observateurs à la prochaine réunion

15.1 La Commission décide d'inviter les États suivants : Bulgarie, Canada, Finlande, Grèce, Pays-Bas et Pérou, ainsi que les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales suivantes : ASOC, CCSBT, CIB, CICTA, COI, CPS, FFA, IATTC, OAA, SCAR, SCOR et UICN à assister à la XVII<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR en tant qu'observateurs.

15.2 La Commission convient également d'inviter l'île Maurice et la Namibie en tant qu'observateurs à la réunion de l'année prochaine (cf. paragraphe 5.37).

15.3 La Commission note que les observateurs invités peuvent participer aux sessions plénières et aux réunions des comités permanents. Toutefois, aux termes de la règle 32 b), les membres sont habilités à décider si ces observateurs devraient être exclus de la discussion de certaines questions de l'ordre du jour.

15.4 La Commission charge le secrétaire exécutif de structurer l'ébauche de l'ordre du jour de la réunion du SCOI de 1998 de telle manière qu'elle permette une participation aussi large que possible aux discussions liées à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée.

### Date et lieu de la prochaine réunion

15.5 Les États membres conviennent que les réunions de 1998 de la Commission et du Comité scientifique se tiendront à l'hôtel Wrest Point à Hobart, en Australie, du lundi 26 octobre au vendredi 6 novembre 1998.